

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt

Le : vingt-six mai

Le Conseil Municipal de la Commune de CHERVES-RICHEMONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'espace culturel l'Abaca, sous la présidence de Madame Christiane JAULIN, doyenne d'âge du Conseil.

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 19
- votant : 19

Présents : N BUJARD, S BOURGOIN, P BRAUD, J CHOLLET, C COLLIN, C CLERFEUILLE, M DEPOTOT, P DOBBELS, M FABRE-GRANET, JM GIRARDEAU, P. HERBRETEAU, JP LAMBERT, CH. JAULIN, B. LANAUD, S PARMENTIER, J PERCHE, T SICOT. V TOFFANO, N. VARLEZ

Absents excusés : /

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mai 2020

Secrétaire : Madame Manon FABRE-GRANET a été élue secrétaire de séance

N° 2020.03.01

NATURE : 5.1 ELECTION EXECUTIF

OBJET : ELECTION DU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue

Considérant que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages le plus âgé est déclaré élu.

A fait acte de candidature : Jean-Marc GIRARDEAU.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages blancs : 02
- Nombre de suffrages exprimés : 17
- Majorité absolue : 09

A obtenu :

- Monsieur Jean-Marc GIRARDEAU : 17 voix

- Monsieur Jean-Marc GIRARDEAU a été proclamé Maire à la majorité absolue, au 1^{er} tour de scrutin et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

(Et ont signé les membres présents)

Pour copie conforme et publication en mairie.

Le Maire,



JM GIRARDEAU.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 29/05/2020

Reçu en préfecture le 29/05/2020

Affiché le

ID : 016-211600978-20200529-2020_03_02-DE

L'an deux mil vingt

Le : vingt-six mai

Le Conseil Municipal de la Commune de CHERVES-RICHEMONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'espace culturel l'Abaca, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GIRARDEAU, Maire

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 19
- votant : 19

Présents : JM GIRARDEAU, P HERBRETEAU, JP LAMBERT, CH JAULIN, B LANAUD, N VARLEZ, N BUJARD, S BOURGOIN, P BRAUD, J CHOLLET, C COLLIN, C CLERFEUILLE, M DEPOUTOT, P DOBBELS, M FABRE-GRANET, S PARMENTIER, J PERCHE, T SICOT, V TOFFANO.

Absents excusés : /

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mai 2020

Secrétaire : Madame Manon FABRE-GRANET a été élue secrétaire de séance

N° 2020.05.02

NATURE : 5.1 ELECTION EXECUTIF

OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le Maire, après son élection et la détermination du nombre d'adjoints, donne lecture des articles L. 2122-1, L.2122-4 et L 2122-7-2 du code général des collectivités territoriales.

L'article L.2122-1 dispose qu' «il y a, dans chaque commune, un Maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du Conseil Municipal ».

L'article L.2122-4 dispose que « le Maire et les Adjoints sont élus par le Conseil Municipal parmi ses membres au scrutin secret ... ».

Monsieur le Maire propose la création de 5 postes d'adjoint pour la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer.

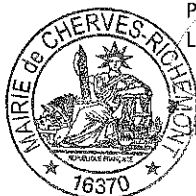
Le Conseil Municipal de Cherves-Richemont,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **PRONONCE** la création de 5 postes d'Adjoint pour la commune.

(Et ont signé les membres présents)

Pour copie conforme et publication en mairie.

Le Maire,



JM GIRARDEAU


Pour l'adoption : 19

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 29/05/2020
Reçu en préfecture le 29/05/2020
Affiché le 
ID : 016-211600978-20200529-2020_05_03-DE

L'an deux mil vingt

Le : vingt-six mai

Le Conseil Municipal de la Commune de CHERVES-RICHEMONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'espace culturel l'Abaca, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GIRARDEAU, Maire

Nombre de Conseillers :
• En exercice : 19
• votant : 19

Présents : JM GIRARDEAU, P HERBRETEAU, JP LAMBERT, CH JAULIN, B LANAUD, N VARLEZ, N BUJARD, S BOURGOIN, P BRAUD, J CHOLLET, C COLLIN, C CLERFEUILLE, M DEPOUTOT, P DOBBELS, M FABRE-GRANET, S PARMENTIER, J PERCHE, T SICOT. V TOFFANO.

Absents excusés : /

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mai 2020

Secrétaire : Madame Manon FABRE-GRANET a été élue secrétaire de séance

N° 2020.05.03

NATURE : 5.1 ELECTION EXECUTIF

OBJET : ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Le Maire, après son élection et la détermination du nombre d'adjoints, donne lecture des articles L. 2122-1, L.2122-4 et L 2122-7-2 du code général des collectivités territoriales.

L'article L.2122-7-2 dispose que « dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

En cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L. 2122-7 ».

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des 5 adjoints.

Après un appel de candidature, la liste suivante fait acte de candidature :

Liste issue de la liste d'union des intérêts communaux :

P HERBRETEAU
JP LAMBERT
CH JAULIN
B LANAUD
N VARLEZ

Il est alors procédé au dépouillement du vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19

Nombre de suffrages déclarés nuls : 02

Nombre de suffrages blancs : 01

Nombre de suffrages exprimés : 16


Majorité absolue : 09

Ont obtenu :

Liste issue de la liste d'union des intérêts communaux : 16 voix

La liste ayant obtenu la majorité absolue, ont été prod

- Mme P HERBRETEAU, 1^{ème} adjoint au Maire
Mr Jean-Pierre LAMBERT, 2^{ème} adjoint au maire
Mme Christiane JAULIN, 3^{ème} adjoint au maire
Mr Bruno LANAUD, 4^{ème} adjoint au maire
Mme Nadia VARLEZ, 5^{ème} adjoint au maire

| |
|--|
| Envoyé en préfecture le 29/05/2020 |
| Reçu en préfecture le 29/05/2020 |
| Affiché le  |
| ID : 016-211600978-20200529-2020_05_03-DE |

(Et ont signé les membres présents)
Pour copie conforme et publication en mairie.
Le Maire,



JM GIRARDEAU 

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 29/05/2020

Reçu en préfecture le 29/05/2020

Affiché le

ID : 016-211600978-20200529-2020_05_04-DE

L'an deux mil vingt

Le : vingt-six mai

Le Conseil Municipal de la Commune de CHERVES-RICHEMONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'espace culturel l'Abaca, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GIRARDEAU, Maire

Présents : JM GIRARDEAU, P HERBRETEAU, JP LAMBERT, CH JAULIN, B LANAUD, N VARLEZ, N BUJARD, S BOURGOIN, P BRAUD, J CHOLLET, C COLLIN, C CLERFEUILLE, M DEPOUTOT, P DOBBELS, M FABRE-GRANET, S PARMENTIER, J PERCHE, T SICOT, V TOFFANO.

Absents excusés : /

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mai 2020

Secrétaire : Madame Manon FABRE-GRANET a été élue secrétaire de séance

N° 2020.05.04

NATURE : 1.1 MARCHES PUBLICS

OBJET : AMENAGEMENT DE LA RD 85 – DE LA RD 731 A LA RUE DE L'ANCIENNE GENDARMERIE : LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES (PROCEDURE ADAPTEE)

Monsieur le Maire rappelle que ce projet concerne l'aménagement de la RD 85 dans le Centre Bourg de Cherves.

Il consiste en la réfection totale des trottoirs et de la bande de roulement. La bande de roulement sera rétrécie d'environ 1 mètre sur demande du département ; ce qui permettra de dégager une largeur suffisante pour permettre une accessibilité des trottoirs en continu. Des places de stationnement adaptées seront créées à proximité des commerces et services. Un aménagement paysager est également été créé.

La maîtrise d'œuvre a été attribuée au groupement BETG/Atelier du sablier afin de regrouper des compétences en matière d'aménagement routier et d'aménagement paysager.

Au regard de l'ampleur du projet d'aménagement de la RD85 celui-ci a été scindé en 2 phases opérationnelles distinctes correspondant à 2 exercices budgétaires.

Afin de lancer la première phase il convient de lancer la consultation du marché de travaux. La première phase, pourrait débuter en septembre 2020. La durée prévisionnelle des travaux est estimée à 5 mois.

Monsieur le Maire propose de scinder le marché en 2 lots : Lot n° 1 Voirie et lot n° 2 Aménagements paysagers

La consultation sera lancée sous la forme de la procédure adaptée, le budget prévisionnel de la 1ere phase étant estimé à 650 000€ HT.

Le budget de l'opération est prévu au budget 2020.

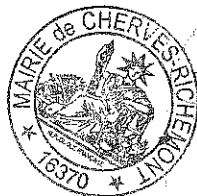
Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal de Cherves-Richemont,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la consultation relative à l'aménagement de la RD 85 – de la RD 731 à la rue de l'Ancienne Gendarmerie ;
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour entériner ce dossier.

Pour l'adoption : 18
Contre l'adoption : 0
Abstention : 01
Ne prend pas part au vote : 0



(Et ont signé les membres présents)
Pour copie conforme et publication en mairie.
Le Maire,

JM GIRARDEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 29/05/2020

Reçu en préfecture le 29/05/2020

Affiché le

ID : 016-211600978-20200529-2020_05_05-DE

L'an deux mil vingt

Le : vingt-six mai

Le Conseil Municipal de la Commune de CHERVES-RICHEMONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'espace culturel l'Abaca, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GIRARDEAU

Présents : JM GIRARDEAU, P HERBRETEAU, JP LAMBERT, CH JAULIN, B LANAUD, N VARLEZ, N BUJARD, S BOURGOIN, P BRAUD, J CHOLLET, C COLLIN, C CLERFEUILLE, M DEPOUTOT, P DOBBELS, M FABRE-GRANET, S PARMENTIER, J PERCHE, T SICOT, V TOFFANO.

Absents excusés : /

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mai 2020

Secrétaire : Madame Manon FABRE-GRANET a été élue secrétaire de séance

N° 2020.05.05

NATURE : 1.1 MARCHES PUBLICS

OBJET : REHABILITATION DE LA MAIRIE – LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES (PROCEDURE ADAPTEE)

Monsieur le Maire rappelle que le projet concerne le réaménagement et l'agrandissement de la Mairie de Cherves Richemont. La mairie accueille non seulement les services administratifs communaux mais également les bureaux de l'ADMR, association locale qui emploie une quarantaine de salariés et des permanences de service public tel que la mission locale.

La Mairie de Cherves Richemont est installée dans un corps de bâtiment avec des marches entre 2 niveaux. Cela pose des problèmes d'accessibilité du public.

Par ailleurs au regard de l'activité de la mairie les locaux actuellement aménagés sont insuffisants. Le projet prévoit de transformer deux anciens garages en locaux administratifs. .

Un bureau d'étude le cabinet d'architecture DAIGRE a été retenu. Le permis a été déposé et accepté.

Les travaux pourraient débuter en septembre pour une durée de 3 mois.

Le cout de l'opération au stade projet est estimé à 121 737 € HT soit 146 085.42 € TTC. Le marché sera scindé en plusieurs lots et la consultation sera lancée sous la forme de la procédure adaptée.

Le budget de l'opération est prévu au budget 2020.

Afin de lancer les travaux Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lancer la consultation du marché de travaux relative à la réhabilitation de la mairie.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal de Cherves-Richemont,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la consultation relative à la réhabilitation de la Mairie ;
- **DONNE** Tout pouvoir à Monsieur le Maire pour entériner ce dossier.

Pour l'adoption : 18

Contre l'adoption : 0

Abstention : 01

Ne prend pas part au vote : 0



(et ont signé les membres présents)

Pour copie conforme et publication en mairie.

Le Maire,

JM GIRARDEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 02/06/2020

Reçu en préfecture le 02/06/2020

Affiché le

ID : 016-211600978-20200526-2020_03_06-DE

L'an deux mil vingt

Le : vingt-six mai

Le Conseil Municipal de la Commune de CHERVES-RICHEMONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'espace culturel l'Abaca, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GIRARDEAU.

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 19
- votant : 19

Présents : JM GIRARDEAU, P HERBRETEAU, JP LAMBERT, CH JAULIN, B LANAUD, N VARLEZ, N BUJARD, S BOURGOIN, P BRAUD, J CHOLLET, C COLLIN, C CLERFEUILLE, M DEPOUTOT, P DOBBELS, M FABRE-GRANET, S PARMENTIER, J PERCHE, T SICOT. V TOFFANO.

Absents excusés : /

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mai 2020

Secrétaire : Madame Manon FABRE-GRANET a été élue secrétaire de séance

N° 2020.03.06

NATURE : 1.1 MARCHES PUBLICS

OBJET : AVENANT AU MARCHÉ PUBLIC CONCLU ENTRE LA COMMUNE ET LA SARL PH. VEDIAUD

Monsieur le Maire rappelle que la commune a signé un contrat de mobilier urbain publicitaire avec la société Vediaud en 2015. Par ce contrat la société Vediaud fournit à la commune du mobilier urbain et met à disposition des espaces publicitaires. En contrepartie la société Vediaud se rémunère par les recettes publicitaires tirées de l'exploitation commerciale des faces du mobilier urbain.

Le marché est conclu pour une durée de 7 ans. Cette durée était à l'origine considérée comme de nature à répondre à une économie générale du marché satisfaisante pour les 2 parties.

Avec la crise sanitaire la société a vu l'exploitation commerciale des faces réduite à néant. M VEDIAUD nous informe que la crise met gravement en danger la pérennité même de son activité.

Il propose que la commune accepte un avenant de prolongation du contrat pour 3 années supplémentaires ; La prolongation du contrat par le ré-amortissement des charges fixes issues du contrat entraînera mécaniquement une baisse de ses charges annuelles (comptablement parlant).

Juridiquement Il est possible de donner un avis favorable à cette proposition de la société - Vediaud : d'une part sur le fondement de l'article L 6-3° du Code de la commande publique qui prévoit que « lorsque survient un évènement extérieur aux parties, imprévisible et bouleversant temporairement l'équilibre du contrat, le cocontractant, qui en poursuit l'exécution, a droit à une indemnité » ; d' autre part sur le fondement de la loi d'urgence du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de Covid-19 qui a autorisé le Gouvernement à prendre par ordonnance toutes les mesures nécessaires pour « adapter » notamment les règles d'exécution des contrats de la commande publique.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal de Cherves-Richemont,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché avec la SARL Ph. Vediaud ;
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de l'avenant.



(Et ont signé les membres présents)

Pour copie conforme et publication en mairie.

Maire,

JM GIRARDEAU

Pour l'adoption : 19

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0